



# LE POLITIQUE,

## JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 44 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

### ÉTATS-UNIS.

Voici comment une correspondance de New-York rend compte de l'incident qui a soulevé un si violent orage contre M. J. A. Adams, dans la chambre des représentants :

Cette chambre a été vivement agitée, ces jours derniers, par une question qui ne manque jamais de soulever des passions violentes, celle de l'esclavage. M. J. A. Adams présente souvent des pétitions en faveur de l'abolition de l'esclavage dans le district fédéral, et le courage qu'il a mis jusqu'ici à défendre le droit de pétition contre les membres du sud, que le progrès des idées abolitionnistes fait trembler avec raison, lui a plus d'une fois valu des injures grossières et des attaques à son caractère. Quelques jeunes gens de Frédéric-burg (Virginie) voulurent, à ce qu'il paraît, lui faire une plaisanterie et lui envoyer une pétition signée de prétendus esclaves, qui suppliaient la chambre de l'expulser de son sein, lui (Adams) et tous les partisans de l'abolition de l'esclavage.

Quelques représentants étaient dans le secret. M. Adams voulut rendre plaisanterie pour plaisanterie, et, sans parler du contenu de la pétition qu'il tenait à la main, s'informa du speaker, à la tribune, s'il était permis de présenter une pétition signée par des esclaves. Cette idée seule suffit pour soulever un orage. Les députés du sud étaient furieux et ne proposaient rien moins que de faire venir M. Adams à la barre de l'assemblée, et de le censurer, pour manque de respect à la chambre. Une pétition d'esclaves ! Jamais presque autant que vous en présentassiez une d'un chien ou d'un cheval. Grande fut la rumeur ; et elle ne se calma peu à peu que lorsque la nature de la pétition fut généralement connue dans l'assemblée. Plus d'un membre fut alors un peu confus de ses frais d'éloquence. Mais il n'en avait pas moins été résolu, pour satisfaire le membre du sud, qu'il n'était pas permis de présenter une pétition d'esclaves, et que la proposition seule en serait regardée comme une insulte.

### ANGLETERRE. — LONDRES, LE 6 AVRIL.

Les cercles commerciaux de Londres sont dans la plus grande inquiétude, par suite des nombreuses faillites qui ont éclaté à Glasgow ; près de 300 ouvriers sont sans ouvrage. Les paiements du 4 avril se sont cependant assez bien faits. Une seule maison a manqué à ses engagements.

La spéculation sur la mendicité a pris à Londres un développement inconnu même à Paris. Un grand industriel fit venir du Piémont des petits Savoyards auxquels il fit jouer de l'orgue ou montrer des animaux dans les rues. Il en a réuni dans ce moment 4,000 qui lui rapportent trois shellings chacun par jour. Un dans l'autre, 3 francs 75 c. environ ; ces jeunes Savoyards sont logés par trente ou quarante dans les galetas, et font souvent des économies sur les petits gains qu'ils ramassent ; la nourriture et le logement de ces petits malheureux ne coûtent pas un shelling par jour ; bénéfice net pour le spéculateur : deux shellings ou 2 francs 50 c. soit 9,000 francs par jour, et 270,000 par mois.

### IMPRESSIONS DE VOYAGE.

#### LE TIR AUX POISSONS (1).

Nous nous arrêtons à Schwitz, qui, à part l'honneur d'avoir donné son nom à la confédération, et la forme étrange de deux montagnes auxquelles la ville est adossée, n'offre rien de remarquable, le temps de déjeuner seulement ; puis nous nous rendimes en route pour Scwen, où nous primes un bateau ; nous laissâmes à gauche le château de Schwanzau, brûlé par Stauffer en 1308, et nous allâmes aborder, au bout d'une heure à peu près de navigation, à l'endroit même où une partie de la montagne s'était précipitée dans le lac. Du moment où nous avions aperçu les débris de Ruffberg, l'envie m'avait pris de les traverser, et de loin la chose me paraissait des plus faciles, car dans les Alpes on ne peut juger ni de la distance ni du volume des choses. Mes compagnons m'avaient bien dit que je me repentirais de ce projet, mais je n'avais pas voulu le croire, de sorte qu'arrivé au bord, une fausse bonne m'empressa de retourner en arrière, et je m'engageai au milieu de ces ruines gigantesques de la nature.

Enfin, après quatre heures de marche, au milieu de cette terre convulsionnée, nous atteignîmes l'extrémité, et nous aperçûmes à un quart de lieue de nous le joli clocher d'Art, qui se détachait sur le lac de Zug, et qui n'était séparé de nous que par une charmante prairie, du vert le plus agréable. On devina avec quelle volupté nous foulâmes ce tapis moelleux, après avoir trébuché comme nous l'avions fait pendant cinq ou six heures de tours et de détours, de montagnes et de descentes, au milieu de rochers, d'arbres et de terres éboules aussi, en arrivant à Art, au lieu de demander le dîner, je demandai un lit et je recommandai qu'on ne me réveillât sous aucun prétexte.

Lorsque je rouvris les yeux, les rayons de la lune éclairaient ma chambre d'une si douce lumière, que je ne pus résister au désir de me lever et d'aller à la fenêtre. Elle donnait sur le lac de Zug qui brillait comme un miroir d'argent ; à gauche, le mont Righi, presque taillé à pic, s'élevait majestueusement jusqu'aux étoiles qui semblaient des fleurs tremblantes à sa cime ; à droite, les maisons de Saint-Adrian et de Walchwil dormaient tout le long de la rive, abritées par la montagne de Zug. Pas un nuage ne tachait le ciel, pas un souffle ne passait dans l'air, pas un bruit ne s'élevait dans l'espace ; le monde en-

(1) Voir le Politique n° 82.

— Le 3, on a éprouvé à Londres un orage d'une violence extrême. Pendant toute la journée, la Tamise a offert le spectacle le plus triste et le plus confus. Les navires qui remontaient et descendaient, éprouvaient à chaque instant de dangereux abordages. A Blackwal, la rivière ressemblait à une mer agitée, et les petites embarcations ont chaviré en grand nombre ainsi que quelques bateaux chargés, dont les cargaisons ont été perdues.

### FRANCE. — PARIS, 7 AVRIL.

On lit dans le *Journal de Paris*, sous la date de minuit :

« Nous apprenons que M. Guizot est chargé de former un cabinet. »

— Le général Bugeaud s'est embarqué à Portvendre sur le *Sphinx*. Ce bâtiment va partir pour Oran.

— Le rapport sur l'administration des finances de France pour l'année 1836, renferme le curieux résumé qui suit :

Les recettes ordinaires des budgets, pour la période de 1814 à 1829, se sont élevées à 14 362,635,656 fr. ; les dépenses de toute nature à 15,931,408,697 fr. ; les recettes ordinaires ont par conséquent présenté une insuffisance de 1,568,473,041 ; de 1830 à 1835 les recettes ordinaires des budgets ont produit 5,890,842,356, les dépenses de toute nature se sont élevées à 6,733,643,323 et ont par conséquent excédé les recettes de 842,800,967.

De sorte que de 1814 à 1835 il a fallu pourvoir par des ressources extraordinaires à une insuffisance de recettes de deux milliards quatre cent onze millions deux cent soixante quatorze mille huit francs.

— La caisse d'épargne de Paris a reçu dimanche 2 et lundi 3 avril 1837 de 3,097 déposants, dont 353 nouveaux, la somme de 364,460 fr.

Les remboursements demandés se sont élevés à la somme de 1,875,000.

— La collection du musée de Versailles comprend 1,110 portraits, 784 tableaux et 430 statues et bustes.

— Voici en quels termes la *Quotidienne* s'exprime sur l'indisposition de don Carlos :

On nous écrit officiellement du quartier royal d'Estella, 29 mars :

« S. M. se trouve indisposée depuis plusieurs jours par suite des froûs extraordinaires que nous venons d'éprouver ; le 25, une fièvre gastrique cérébrale la força de garder le lit. Le roi ne se lève pas encore, mais une amélioration très prononcée dans son état nous fait espérer un prompt et parfait rétablissement. »

— On écrit à un journal que l'expérience a démontré, que la chaux est un excellent engrais pour la betterave ; et qu'elle empêche en outre les pucerons de l'attaquer. Voici la manière de s'en servir : On étend la chaux, et lorsqu'elle est réduite en poudre, on la sème sitôt que la betterave est plantée, de la manière qu'on l'emploie pour le trèfle.

— *Romance de Meyerbeer.* — On sait que M<sup>me</sup> la princesse de Belgioso, a provoqué une vente au bénéfice des réfugiés italiens. Les objets de cette vente ont été fournis par

presque tous les artistes de la capitale. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans un journal :

A la vente de Mme la princesse de Belgioso, notre illustre Meyerbeer avait envoyé une romance inédite de sa composition sur des paroles de M. le marquis de Custines. Cette romance de quelques mesures a été recherchée avec un empressement bien naturel. Elle a été vendue à la fois à un éditeur italien, à un éditeur anglais et à un éditeur allemand. Le seul droit de publier en France ces vingt ou trente mesures de l'auteur de *Robert le Diable* et des *Huguenots*, a rapporté aux Italiens indigènes une somme de 400 fr. Les éditeurs étrangers n'ont pas été moins généreux.

### COUR DES PAIRS.

La cour des pairs s'est réunie hier à huis clos, vers une heure, sous la présidence de M. Pasquier.

M. Barthe, rapporteur de la commission d'instruction a donné lecture d'un volumineux travail où sont présentés les résultats de l'instruction dirigée contre Meunier, et ses complices présumés, les nommés Delavaux, Lacaze, Doche et Réderès. Un seul fait pourra faire juger de l'étendue de ce rapport dont la lecture a duré deux heures et demie ; plus de mille témoins ont été entendus dans le cours de l'instruction, soit par les pairs instructeurs, soit en vertu de commissions rogatoires.

A la suite de ce rapport, M. Franck-Carré, procureur-général, a été introduit, il était assisté de M. Plougoulm, avocat-général, et de M. Eugène Persil, substitut.

M. le procureur-général a pris immédiatement la parole pour présenter ses réquisitions. Il a conclu à la mise en accusation de Meunier, Lavaux et Lacaze, et s'est désisté à l'égard de Doche et de Réderès, faisant toutefois des réserves contre ce dernier prévenu d'un délit (celui d'association).

Les membres du parquet se sont retirés, et la délibération sur la mise en accusation a commencé.

Suivant son usage, la cour a procédé par scrutin séparé sur chaque prévenu. Dans les trois premiers tours de scrutin, Meunier, Lavaux et Lacaze ont été successivement mis en accusation. Ces trois décisions ont été prises à l'unanimité. Deux autres scrutins ont eu lieu pour Doche et Réderès. L'un et l'autre ont été mis hors de cause.

M. Franck-Carré, Plougoulm et Eugène Persil ont été réintroduits pour assister à la prononciation de l'arrêt.

Cet arrêt met hors d'accusation les prévenus Doche et Réderès ; donne acte à M. le procureur-général de ses réserves contre ce dernier ; ordonne la mise en liberté immédiate de Doche, et met en accusation Meunier, Delavaux et Lacaze. Cent cinquante-huit pairs ont pris part à l'arrêt, et ont signé à la minute.

A l'issue de l'audience, M. Sajon, huissier de la cour, s'est rendu à la prison du Petit-Luxembourg, et a opéré sur le champ la mise en liberté de Doche. Ce soir, signification de l'arrêt sera faite aux accusés.

L'ouverture des débats est fixée au vendredi 24 avril.

Une feuille judiciaire publiée, d'après des renseignements

— Et moi, monsieur, attendu que je suis arrivé trop tard et qu'il n'y avait que des œufs dans l'auberge.

— Vous n'aimez pas les œufs, à ce qu'il paraît ?

— Je ne puis pas les sentir.

— De sorte que vous êtes à jeun ?

— Comme vous.

— Eh bien ! il faut manger.

— Mangeons.

— Puis, si vous le voulez, nous profiterons de cette belle nuit pour nous mettre en route.

— Volontiers ; mais que mangerons-nous ?

— Dieu y pourvoira !

La proposition était opportune, aussi fut-elle adoptée sans discussion.

— Maintenant, dis je, mon cher avocat, vous qui parlez allemand comme Luther, chargez vous de réveiller notre hôte, et demandez-lui s'il n'y aurait pas moyen de mettre la main sur les poules qui ont pondu ses œufs ; ça nous ferait toujours une friandise. Quant à moi, je vais réveiller mon goitre.

J'allai à la chambre des domestiques ; je reconnus Francesco à la manière triomphante dont il ronflait. Je le tirai par les jambes, il se réveilla, et me reconnut.

— Ah ! excellent, dit-il en étendant les bras, — ah ! je faisais un beau rêve.

— Lequel, mon garçon ?

— Je rêvais que vous me laissiez dormir.

Le reproche m'alla au cœur, et si Francesco, en me l'adressant, ne s'était pas laissé glisser le long du lit, je crois que la pilule l'aurait emporté sur l'égoïsme ; mais le pauvre garçon s'était trop pressé de m'obéir, et il porta la peine de sa promptitude.

Je trouvai, en revenant, ma nouvelle connaissance en grande conversation avec notre hôte. Les nouvelles étaient désastreuses, il n'y avait décidément que des œufs dans toute la maison.

— Voyons, dis je à mon avocat, avez-vous une antipathie invincible pour l'omellette ?

— C'est à dire que je l'exécère.

— Et le poisson ?

— Le poisson, c'est autre chose, je l'adore.

— Mais c'est qu'il n'y a pas de poisson dans l'auberge, interrompit l'hôte.

qui lui sont parvenus, l'analyse suivante du rapport de M. Barthe sur l'affaire Meunier:

L'instruction a d'abord recherché quelle avait été la conduite de Meunier, de 1830 à 1836. Pendant ces six années, sa vie, d'après le rapport, n'offre qu'un tableau de débauches et d'orgies. En 1836, il entra comme ouvrier dans le magasin de sellerie de Lavaux, son cousin, rue Montmartre.

Après avoir fait connaître les détails de l'attentat, le rapport s'attache à rechercher les motifs du crime, et les éléments de complicité qui peuvent ressortir de l'instruction.

Meunier a d'abord avoué qu'il méditait son crime depuis près de six ans; que depuis l'âge de dix ans il avait conçu une haine violente contre la famille d'Orléans, parce que, disait-il, ses lectures lui avaient appris que les d'Orléans avaient toujours fait le malheur de la France.

Meunier a dit ensuite qu'il était devenu républicain, que ses opinions avaient été le fruit de ses lectures, et qu'il lisait surtout le Réformateur. Meunier faisait partie de la Société des Familles et son nom a été retrouvé sur les listes de plusieurs autres sociétés. La plupart des dépositions l'ont dépeint comme un homme exalté, vaniteux, ne reculant devant aucun défi. Un témoin a même ajouté que Meunier se serait plongé un couteau dans la poitrine pour peu qu'on l'en eût défié.

Le jour même de son arrestation, Meunier convint qu'il n'était pas seul dans le complot, qu'il avait le numéro deux, et que, puisqu'il avait manqué son coup, le numéro trois agirait à son tour. Plus tard, il chercha à rétracter ses premières paroles, et soutint qu'il n'avait tenu ce propos que pour rire.

Après de nouveaux aveux et de nouvelles rétractations, Meunier finit enfin par révéler toute la vérité.

Dans un interrogatoire du 4 février, il déclara qu'étant un soir chez Lavaux, vers minuit, il tira au sort avec Lavaux et Lacaze pour savoir lequel d'entre eux frapperait le roi. On jeta dans un chapeau trois petits cornets de papier, dans l'un desquels fut placée une boulette de pain, et l'on convint que celui des trois qui aurait ce cornet serait chargé de l'exécution. Le sort désigna Meunier.

Le 5 février, Meunier a confirmé cette déclaration: il a ajouté que s'il avait déclaré d'abord qu'il haïssait depuis longtemps la famille d'Orléans, et qu'il méditait son crime depuis six ans, c'était pour détourner les soupçons qui étaient dirigés sur Lavaux et Lacaze; et que, dans la réalité, son projet remontait tout au plus à quinze mois, époque du tirage au sort.

Le 20 février, Meunier subit un nouvel interrogatoire; il confirma ses précédentes déclarations, ajoutant que Lavaux l'avait plusieurs fois pressé d'en finir et d'exécuter ce qu'il avait promis.

Le 28, dans un nouvel interrogatoire, il déclara que Lavaux lui a donné le conseil de démarquer son lingot, et qu'il l'a souvent conduit au tir afin de lui apprendre à tirer le pistolet. Dans un autre interrogatoire du mois de mars, Meunier a ajouté qu'un jour en sortant du théâtre des Variétés, Lavaux l'avait conduit à l'estaminet de Paris et l'avait de nouveau pressé d'accomplir son projet.

Meunier a également persisté à désigner Lacaze comme un de ceux avec lesquels le tirage au sort avait eu lieu. La déposition d'un des principaux témoins viendrait, à ce qu'il paraît, à l'appui de ces déclarations.

Plusieurs confrontations ont eu lieu entre les accusés, et Meunier a constamment persisté dans ses allégations.

Le rapport annonce que Lacaze et Lavaux ont nié toute participation au crime; mais il relève plusieurs contradictions fort graves, dit-on, qui se font remarquer dans leurs déclarations.

Dans le principe, on avait cru devoir suspecter la présence de Lavaux comme garde national à cheval, dans l'escorte du roi; mais il a été reconnu que Lavaux avait nié d'abord qu'il eût conduit Meunier au tir; il a, plus tard, reconnu la vérité de ce fait; mais il a déclaré qu'ils n'y allaient que dans l'unique but de s'amuser.

Comment, il n'y en a pas; voyez ce que dit mon Ebel: « Arth, grand et beau village du canton de Schwitz, au bord du lac de Zug, entre le Rigi et le Ruffberg, — auberge de l'Aigle-Noir; — on y est très bien, — bon poisson!... » Voyez, bon poisson, c'est imprimé.

Oh! oui, dans le lac, il a voulu dire. Oh! il y a des rotels, des truites, et des ferras superbes. — Eh bien! nous allons en pêcher. — Mais je n'ai pas de filets. — Sans filets. — Je n'ai pas de ligne. — Sans ligne. — A quoi? — A la carabine.

C'est pour me dire cela que vous m'avez réveillé? me dit l'aubergiste. — Oui, mon ami, et j'ajouterai encore quelque chose; préparez tout ce qu'il faut pour faire une bonne matelotte, — chargez-vous des oignons, du vin et du beurre, je me charge du poisson.

Allons, il faut voir, dit le bonhomme en préparant sa casserole. — A la bonne heure. Maintenant, est-ce à vous la petite barque qui est sur le lac? — Oui.

M'autorisez-vous à la prendre? — Oui. — Voulez-vous me prêter le réchaud de terre sur lequel est assis mon guide? — Oui.

Eh bien! c'est tout ce qu'il faut, merci. Maintenant, Francesco, mets du feu dans le réchaud. Ramasse des branches de sapin, prends une corde, et en route!

Bonne pêche! dit l'aubergiste d'un ton goguenard. Je pris ma carabine, je fis signe à l'avocat de me suivre, et nous sortîmes.

En cinq minutes nous fûmes au bord du lac. J'assurai le fourneau avec la corde à la proue de la barque, je la chargeai de nouvelles branches de sapin, Francesco s'assit sur le banc du milieu un avion de chaque main. M. V. détacha la chaîne qui retenait la barque au rivage, et vint me rejoindre; je fis signe à notre rameur de se mettre à la besogne, et nous commençâmes à glisser sur le lac.

Comme je l'ai dit, il était uni comme un miroir, et si limpide que nous voyions parfaitement à la profondeur de 20 pieds à-peu

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 8 AVRIL.

La Société Générale vient de faire l'acquisition des beaux établissements de M. Désiré Tassin, mécanicien à Couillet, moyennant la somme de 160,000 francs.

La représentation de la Juive, donnée hier par M. Adolphe Nourrit, a produit 3,200 francs de recette, abondamment courant.

Nos jurys d'examen continuent de faire preuve d'une sage sévérité, la meilleure garantie peut être du progrès des sciences et des lettres en Belgique. Le jury de philosophie et lettres, sur 22 élèves qui se sont présentés pour la candidature, en a admis 11 et rejeté 11. Aucun n'a obtenu la distinction. Avant-hier, deux docteurs ont été reçus M. Jean Louis Fabry-Rossius, de Liège, avec distinction, et M. Goswin Plunkett de Rathmore, de Wavre, élève de l'Université de Gand, avec la grande distinction.

Par arrêté royal du 3 avril 1837, le sieur Nicolas-Joseph Schwartz, docteur en philosophie et lettres, est nommé agrégé à la faculté de philosophie et lettres de l'université de Liège. Il donnera le cours d'histoire de la philosophie.

Par arrêtés royaux du 5 du même mois, un brevet d'invention de quinze années est accordé au sieur Aug. Sacré, mécanicien, domicilié à St.-Josse-ten-Node, lez Bruxelles, rue du Midi, n° 93, pour un système de machines à sécher et filer le lin.

Un brevet d'invention de dix années est accordé au sieur Jean-Baptiste Hernalsteen, charbon, domicilié à Glabais (Brabant), pour une machine ou appareil servant à teiller le lin.

Un brevet de perfection de quinze années est accordé au sieur Letoret, négociant, à Mons, pour des perfectionnements apportés aux machines atmosphériques, appliquées à l'épuisement des mines.

Un brevet d'importation de dix années est accordé au sieur G. Pastor et G. Michiels, domiciliés à Liège, pour une machine à tisser toute espèce de filaments de laine. Ce brevet est accordé à condition de communiquer moyennant indemnité.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

A l'ouverture de la séance de ce jour de la chambre des représentants, M. Raikem a annoncé que le Roi avait reçu la députation, chargée de lui présenter les félicitations à l'occasion de la naissance du Prince.

Le Roi a répondu qu'il remerciait la chambre des sentiments qu'elle venait de lui exprimer par l'organe de son président; que c'était un grand bien pour l'indépendance et pour la prospérité du pays, que de voir l'ordre de succession au trône de plus en plus assuré; que la Belgique pouvait être fière de sa situation, comparée à celle de beaucoup d'autres pays, situation qu'elle a acquise par sa sagesse; qu'il comptait toujours sur le concours de la chambre, pour assurer de plus en plus le bonheur et l'indépendance du pays.

La chambre a repris ensuite la discussion du projet de loi sur les mines. M. Rogier, sans renoncer à sa première proposition la retirée pour le moment se réservant de la reproduire plus tard s'il y avait lieu. La discussion générale a été close et on a de suite passé à celle des articles du projet de loi sur les mines.

LIEGE, LE 10 AVRIL.

Dans la journée d'hier et dans celle d'avant-hier, il est encore tombé beaucoup de neige. Les communications se trouvent complètement interrompues sur presque toutes nos routes.

Ainsi de Battice à la frontière, à Henri Chapelle, les courriers ont été forcés d'abandonner la grande route, devenue tout-à-fait impraticable; ils cheminent à travers les champs et les prairies, précédés par des paysans, armés des instruments nécessaires pour leur frayer une route.

près l'eau réfléchissait la flamme tremblante de notre réchaud, qui semblait brûler au milieu de l'élément destiné à l'éteindre; de temps en temps nous apercevions comme un éclair argenté qui passait sous notre barque, et je montrais du doigt à mon camarade de pêche ce présage de succès; car c'était l'écaïlle scintillante d'un habitant du lac, qui, réveillé par cette leur inaccoutumée, passait rapidement dans le cercle de lumière que nous pouissions en avant. Peu à peu les poissons semblaient non seulement se familiariser avec nous, mais encore, attirés par la curiosité, nous les vîmes monter du fond de l'eau, puis s'arrêter à quelques pieds au-dessous de sa surface, immobiles et comme endormis; nous pouvions reconnaître leur forme et leur espèce; mais aucun ne montait encore assez près de nous pour que je voulusse risquer de perdre une balle.

Je fis signe à Francesco de cesser de ramer, et je jetai de nouvelles branches sur le foyer; la flamme redoubla; les poissons, attirés comme par un charme, s'élevaient avec un mouvement de nageoires si imperceptible, que nous ne nous apercevions qu'ils montaient à la surface que par l'accroissement de leur dimension; enfin ils entrèrent dans le foyer de lumière réfléchi par l'eau, et nous les vîmes étinceler, comme si chacune de leurs écailles était un diamant; nous pouvions choisir selon notre goût et notre caprice. Mon compagnon me montrait une truite superbe; mais j'avais jeté mon dévolu sur un lavaret magnifique. Je connaissais son espèce pour avoir eu avec elle, au bord du lac de Genève, des relations dont je n'avais eu qu'à me louer. Ce fut donc vers lui que je dirigeai le canon de ma carabine; l'avocat me regardait en relevant son souffle, Francesco s'était traîné à quatre pattes jusqu'à près de nous, et paraissait prendre le plus grand intérêt à ce qui allait se passer. Le lavaret seul semblait ignorer qu'il fut l'objet de l'attention générale. Il montait insensiblement comme si, après avoir traversé le premier foyer réfléchi par l'eau, il eût voulu arriver jusqu'au véritable qui brillait dans l'air; enfin je jugeai qu'il était à une bonne hauteur, j'appuyai le doigt sur la gâchette, le coup partit. Nous ne pûmes nous empêcher de tressaillir nous-mêmes à cette détonation, comme si elle était inattendue; toute la montagne s'était ébranlée jusqu'en ses profondeurs; on eût dit que le tonnerre bondissait sur les flancs du Rigi et du Ruffberg; nous l'entendîmes s'éloigner d'écho en écho du côté de Zug, puis s'adoucir, puis s'éteindre. Nous reportâmes alors nos yeux sur le lac; tous nos curieux avaient disparu; seulement, à une grande profondeur, nous apercevions un point argenté; je le montrai à mes compagnons; c'était notre lavaret qui remontait le ventre en l'air. Au bout de quelques secondes, il flottait complaisamment à la

Il n'existe plus de communication entre la Maison Blanche et Eupen. Il en est de même dans le Bois d'Aix.

Le commerce a remarqué, que depuis plusieurs jours, on ne reçoit plus à Liège aucune lettre d'au-delà du Rhin. Cette circonstance fait présumer qu'il est tombé plus de neige encore dans les pays qui avoisinent le fleuve.

Nous lisons ce qui suit dans le Journal de Verviers: «Le mauvais temps continue; nous sommes encore obligés de clôturer aujourd'hui le journal sans nouvelles de France et de Bruxelles.»

«Aujourd'hui le marché de cette ville était désert; les habitants de nos environs n'ont pas amené leurs marchandises; la neige encombre tous les chemins. Le hameau de Zourbroude, situé sur les hautes fanges est complètement enterré sous la neige. Les pauvres habitants de cette vaste contrée ne peuvent communiquer les uns avec les autres.»

La route de Bruxelles est aussi impraticable sur plusieurs points; les parties encaissées, sont tout à fait comblées par la neige. Ainsi de St. Trond à Liège, on est obligé de quitter la chaussée, de gagner les champs, et de chercher une route où les chevaux peuvent à peine s'engager.

Voici ce que portent les journaux de Bruxelles: «La mal le estafette de Paris, est arrivée hier soir à six heures moins un quart, le courrier de Paris à Valenciennes, ayant perdu près de cinq heures à cause de la difficulté des routes encombrées de neige, à la hauteur de trois et quatre pieds. De la frontière à Bruxelles, il y en avait moins, mais cependant assez pour forcer les chevaux d'aller pour ainsi dire au pas.»

Les diligences chôment sur toutes les routes, excepté sur celle de Namur à Liège. La poste de Liège fait cependant encore partir ses courriers, mais à cheval et non pas en cariole. On dit qu'ils ne sont expédiés que deux à deux afin d'assurer le service et de pouvoir se secourir mutuellement en cas de danger.

La 5me. compagnie du bataillon des sapeurs-mineurs, sous le commandement de M. le capitaine Tencé, est parti aujourd'hui à 7 heures du matin pour Aas; elle est chargée, sous les ordres des ingénieurs des ponts et chaussées, de débayer les neiges qui obstruent le grand chemin.

L'état-major de l'escadron du train d'artillerie et le dépôt, ainsi que la 16me. batterie, qui devaient quitter notre ville n'ont pu partir ce matin pour leur nouvelle destination, attendu l'état des routes.

Le projet de loi présenté par M. le ministre des finances sur les eaux-de-vie étrangères, porte ce qui suit: «Par modification aux lois des 2 août 1822 et 24 décembre 1829 (Bulletin officiel n° 30 et 76), l'accise sur les liquides alcooliques distillés à l'étranger est fixée comme suit: Sur l'eau-de-vie, le rhum, l'arak et tous les liquides alcooliques sans mélange de substances qui en altèrent le degré, à 40 fr. par hectolitre, à 50 degrés ou au-dessous de l'alcoolmètre de Gay-Lussac, à la température de 15 degrés du thermomètre centigrade; sur les degrés dépassant 50 à 80 centimes par hectolitre et par degré; sur les liqueurs, sans distinction de degrés, à 60 francs par hectolitre; les fractions de degré sont négligées lorsqu'elles sont d'un demi-degré ou moins; elles sont comptées pour un degré entier lorsqu'elles dépassent le demi; les parties moindres ou plus fortes que l'hectolitre sont soumises aux droits ci-dessus en proportion des quantités réelles existantes.»

Sont supprimés comme rentrant dans le droit principal fixé à l'article premier, les centimes additionnels perçus au profit de l'état sur les liquides distillés à l'étranger. Les dispositions de la loi du 2 août 1822, auxquelles il n'est pas dérogé par la présente loi, sont maintenues.»

surface de l'eau, de sorte que nous n'eûmes qu'à tendre la main pour le prendre; la balle lui avait emporté la moitié de la tête. Nous rentrâmes en triomphateurs à l'hôtel. Notre hôte nous attendait devant ses fourneaux; cependant il n'avait pas cru devoir s'avancer jusqu'à commencer sa matelotte.

Eh bien! fis-je en lui montrant notre pêche, qu'est-ce que vous dites de cela? — Oh! mon brave homme!

Je dis qu'on apprend à tout âge, répondit notre hôte avec un air de profonde humilité et en regardant la magnifique bête que nous lui apportions.

Ah! eh bien, maintenant pendant que nous allons achever notre toilette, faites votre friture, et tâchez de ne point mettre de rancune dans l'assaisonnement.

Figurez si la recommandation était nécessaire; mais ce que je sais, c'est que la matelotte était excellente, et que le lavaret était de si belle taille qu'il y en eût pour tout le monde, même pour le guide de mon nouvel ami qui était arrivé pendant le repas.

Le souper fini, nous réglâmes nos comptes avec l'hôte; puis, comme une légère teinte orange commençait à paraître au sommet du Ruffberg, nous pensâmes qu'il était temps de se mettre en route. A la porte de l'auberge, mon compagnon tourna à gauche et moi à droite.

Oh! diable allez-vous donc? me dit-il. — Eh bien! mais à Lucerne. — A Lucerne!... j'en reviens.

Tiens, tiens, tiens! Alors il paraît que nous ne faisons pas même route!

Nous avons même tout-à-fait l'air de nous tourner le dos. — Allons, bon voyage. — Dieu vous garde. — Si vous passez à Bruxelles?

Si vous venez à Paris? — C'est chose dite. Adieu. — Adieu.

Et nous nous quittâmes pour ne nous revoir probablement que dans la vallée de Josphat.

Eh bien! dis-je à Francesco, qu'est-ce que tu penses de tout cela? — Ma foi, monsieur, me répondit-il, je pense que vous avez de singulières habitudes; vous quittez les beaux chemins pour en prendre de mauvais; vous dormez le jour pour marcher la nuit, et vous pêchez des poissons avec une carabine.

(Figaro.)

Il paraît que notre administration communale va recevoir une nouvelle proposition pour le jardin botanique : c'est un terrain plane composé de trois bonniers et situé en face du *Beau Regard*, faubourg St. Gilles; Mme la v<sup>e</sup> Fraikin est dit-on, propriétaire de la moitié de ce terrain.

Le conseil, dans sa prochaine séance, arrêtera le programme du concours pour la clôture; espérons qu'il sera combiné de manière à faire réussir l'artiste qui aura le plus de talent pratique et qui saura le mieux enseigner.

Une grande peine vient de frapper l'honorable ministre de la guerre; Mme Wilmar, née Visschers, est morte aujourd'hui à 11 heures du matin, à la suite d'une longue maladie.

Demain, à trois heures de l'après-midi, on rendra les honneurs funèbres au capitaine Durand du bataillon des sapeurs mineurs; c'est une perte pour l'armée, le capitaine Durand était un homme intègre, un excellent comptable qu'il sera difficile de remplacer.

Depuis quatre jours nous ne recevons ni l'*Indépendant*, ni l'*Observateur*, ni l'*Union*; tandis que les autres feuilles de Bruxelles éprouvent un jour de retard dans leur arrivée.

La circulaire suivante est adressée aux actionnaires de la Société d'Horticulture et Casino.

Monsieur, les signataires du projet de société d'horticulture et casino sont invités à se réunir mercredi 12 du courant à 3 heures, en l'étude de M. Renoz, notaire, rue du Port-d'Or, N° 673, à l'effet de passer acte de la constitution de la société et de nommer la commission administrative. Cette nomination étant un acte important dont peut dépendre le succès de la société, vous êtes prié instamment, Monsieur, de vous rendre à cette réunion ou de vous y faire représenter.

On dit à Londres qu'il va être levé une brigade d'infanterie légère pour le service de la reine d'Espagne. Ce corps serait commandé par un anglais pour assurer son indépendance.

Les journaux de Barcelonne annoncent que la tranquillité a été troublée en cette ville, dans les journées des 26, 27 et 28 mars. Le gouvernement ayant eu connaissance des projets de désordres, avait pris des précautions, et entre autres celle de défendre les sonneries de cloches dans les églises. Cependant des rassemblements eurent lieu sur la place St. James, mais ils furent dissipés par la force armée. Le prétexte de ces troubles était l'incorporation du 1er bataillon de milice, dans le 2me et 3me.

Le prince Pakler-Muscau continue à recevoir du vice-roi d'Egypte l'accueil le plus flatteur. La puissance de la presse se révèle dans cette politique de Méhémet Ali. Il craint la plume des voyageurs. Aussi a-t-il mis à la disposition du prince un palais dans lequel il est traité aux frais du gouvernement. (Mercur de Souabe.)

Le roi Louis-Philippe vient de nommer chevalier de la Légion d'Honneur M. X.-B. Saintine, auteur de *Picciola* et de plusieurs autres productions remarquables.

Le baron Taylor, dans le voyage qu'il vient de faire en Espagne, a acquis pour le gouvernement 300 tableaux des premiers maîtres, au prix de 700,000 frs. environ.

M. Saint-Georges, auteur de plusieurs poèmes d'opéra et comiques qui ont obtenu du succès, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Une nouvelle commerciale de quelque importance est donnée par la *Gazette d'Augsbourg*. On dit que le ministre des finances d'Autriche a résolu d'abaisser le droit sur le sucre colonial, de 20 à 4 florins. Cette mesure aurait pour but de neutraliser le déficit causé dans les recettes par la fabrication du sucre de betterave.

CONSEIL COMMUNAL.

Séance du 8 avril. Absents: MM. Fleussu, Chefneux, Dchasse, Capizine, Neujean et Despa.

La seule communication est la suivante: Demande du bureau de bienfaisance de disposer d'une somme de 4788 41, sur le budget de 1836 pour la construction d'une grange à la ferme de Touraine.

M. Helfroid rappelle la demande de la fabrique de St. Antoine pour un subsaie, et engage le collège à réunir immédiatement la commission des travaux publics à laquelle cette requête a été renvoyée.

Le conseil donne un avis favorable 1° sur la délibération de la fabrique de Ste. Croix tendante à pouvoir accepter à charge de services religieux, deux legs faits par le défunt curé Demeuse.

2° Sur la délibération de la fabrique de St. Tholien, tendante à obtenir l'autorisation d'accepter une somme de 800 francs offerte par la dame veuve Libert pour la fondation de messes anniversaires.

On approuve la demande d'augmentation de traitement proposé par les hospices en faveur du sieur Lejeune, surveillant du bétail.

Sur le rapport de M. Piercot, on admet le cautionnement de 13 dame Somzé, commissionnaire jurée du Mont de Piété, et on accorde un secours de 200 frs. sur les fonds imprévus à la veuve de l'agent Ghinet, après avoir rejeté toute demande de pension.

Le conseil donne un avis favorable sur la demande de la fabrique de Ste-Croix, tendante à convertir de vieux bâtiments dans les cloîtres de l'église en quatre habitations.

M. Lion fait remarquer que les cloîtres des églises sont la propriété de la ville.

M. Piercot demande qu'en donnant un avis favorable on mentionne que les cloîtres ainsi que l'église, appartiennent à la ville. — Renvoyé à la commission du contentieux.

M. Lambinon demande pour la façade du Passage couvert une dérogation à l'arrêté de la régence du 19 avril 1828: qui porte que les propriétés de terrains rue de l'Université sont tenus à se conformer aux conditions suivantes:

Le rez de chaussée sera séparé du premier étage par le moyen d'un cordon en pierre de taille dont les formes et dimensions sont indéter-

minées, mais qui aura seulement son assise supérieure à quatre aunes et demie au-dessus de l'assise supérieure du socle commun; La corniche d'amortissement couronnant le deuxième étage sera maintenue à même hauteur pour toutes les façades, et à huit aunes au-dessus de l'assise supérieure du cordon mentionné à l'article précédent. Cette corniche aura des parties uniformes pour toutes les façades et d'autres parties indéterminées. Les parties uniformes sont: la cymaise, le larmier et les deux petits carrés intermédiaires. Cette dérogation est admise à l'unanimité.

M. Lefebvre propose de révoquer cet arrêté du 19 avril 1828, et se fonde:

1. Sur ce que la corniche est trop peu élevée, trop massive et sans goût.
2. Sur ce que les étages supérieurs à cette corniche établissent une architecture lourde et peu gracieuse;
3. Sur ce que la corniche établit une longue ligne parallèle qui fatigue l'œil.

Cette proposition est renvoyée à la commission du bureau des travaux publics.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

Un individu de cette ville, coupable de violences exercées envers son épouse, avait été condamné par le tribunal correctionnel de Liège. En sortant de l'audience, il proféra des injures contre les témoins dont les dépositions avaient amené sa condamnation: plainte de la part de ceux-ci et nous. Il comparut devant les mêmes juges. Le premier témoin est appelé.

M. le président: Dites vos noms, prénoms, profession et domicile. Le témoin: Messieurs, je me nomme Pamphile N., professeur de rhétorique, de philosophie et de mathématiques supérieures; j'enseigne aussi à lire aux petits enfants, et je demeure en cette ville.

Le président: Que savez-vous de l'affaire pour laquelle vous êtes appelé?

Le témoin: Il est bon, messieurs, de remonter à l'origine des choses quand on veut les apprécier sagement. Or, ainsi que j'avais l'honneur de vous le dire, il y a un mois, j'étais un soir occupé de mes travaux scientifiques (je montrai l'alphabet au fils de mon hôte), lorsque je fus tout à coup troublé par des cris lamentables partant de la maison de monsieur. (Il montre le prévenu). J'aurais pu croire que c'étaient les gémissements d'une âme en peine, ou bien les cris d'une femme prête à donner un citoyen à la patrie, si je n'étais habitué depuis long-temps aux désordres de monsieur. (Il montre de nouveau le prévenu) Cependant la curiosité (on peut être curieux quoiqu'homme de lettres), me poussa jusque sur la rue. Que vis-je! messieurs? le prévenu qui, oubliant les lois les plus sacrées de la nature, battait horriblement celle à laquelle il a uni sa destinée, celle qu'il aurait dû protéger, son épouse enfin; il avait des yeux flamboyants; je me trompe quand je dis les yeux (car monsieur est borgne). Je ne pouvais voir sans frémir, cette scène déplorable, je m'approchai de ce couple malheureux, et, m'adressant au mari, je lui avais déjà dit: *Tigre allié de sang*, lorsqu'il s'avança vers moi d'un air menaçant; ce qui m'empêcha de continuer, vu que je pris la fuite. — Il a été condamné, vous le savez; Thémis a fait son devoir.

En retournant paisiblement à mes livres, après le jugement, monsieur nous a dit toutes sortes d'injures; je le lui pardonne, messieurs; je ne demande pas que le bras de la justice s'appesantisse de nouveau sur lui.

M. le président: Allez vous asseoir.

Le témoin répond: Monsieur, vous êtes bien honnête; puis va s'asseoir après avoir jeté un regard triomphant sur l'auditoire.

Le 2me témoin est introduit. — M. le président lui dit de déposer. Nous nous en retournions tranquillement avec M. Pamphile N. et les autres témoins, après la condamnation de G. Il est venu...

Le président: Qui?

Le témoin: Qui!

Le président: Mais oui, qui est-ce qui est venu?

Le témoin: Eh ben, G. donc, qui serait-ce? Napoléon peut-être?

Le président: Continuez et hâtez-vous.

Le témoin: Enfin, il est venu dire toutes sortes de bêtises.

Le président: Qu'appellez-vous des bêtises? A-t-il proféré des injures?

Le témoin: Sûrement qu'il en a professé, est-ce qu'il serait ici sans cela?

Le président: Que vous a-t-il dit?

Le témoin: Il m'a appelé cochon, mais ce n'est rien; il m'a appelé voleur, ce n'est encore rien; mais messieurs, il m'a appelé faux témoin! Faux témoin, moi, qui n'avais pas encore dit la moitié de ce que je savais.

M. le président: Si cela est vrai, le prévenu vous a qualifié comme vous le méritez; car le serment consiste, non-seulement à dire la vérité, mais à la dire toute entière; allez vous asseoir.

Le témoin gagne le banc tout interdit.

Le professeur de rhétorique, M. Pamphile N., se lève et dit: Messieurs il faut excuser cet homme, la nature l'a peu favorisé, il est encore plus bête qu'il n'en a l'air; ce n'est pas moi, par exemple, qui lâcherais une semblable anerie. Viens ici, mon garçon, je parlerai pour toi.

L'huissier: Silence.

POST SCRIPTUM.

Une heure de relevée.

Les journaux de Paris du 8, nous arrivent à l'instant, nous en extrayons ce qui suit:

Le *Journal des Débats* publie la petite note suivante:

Aujourd'hui, à l'issue du conseil, le roi a fait appeler M. le maréchal Soult pour le consulter sur l'état des affaires et la formation d'un nouveau cabinet.

En sortant de chez S. M., M. le maréchal Soult a fait une visite à M. le duc de Broglie, à M. Passy et à M. Thiers.

— M<sup>me</sup> Lavaux a pu communiquer aujourd'hui avec son mari, Lavaux a montré de la fermeté; il a rassuré sa jeune épouse en protestant de son innocence, et en s'en remettant pour la faire triompher à la publicité des débats.

Les avocats ont reçu aujourd'hui l'autorisation de communiquer avec les accusés. (Le Droit.)

— On écrit de Madrid, 31 mars:

Dans la séance d'hier on a lu pour la première fois une proposition présentée par le député Alonso et signée par un grand nombre de députés: on demande par cette proposition que le ministère Isturitz soit mis en état d'accusation.

Plusieurs députés demandaient aussi la lecture d'une autre proposition du même M. Alonso, demandant que le gouvernement soit tenu de rendre compte de l'état actuel de la nation. M. le président s'oppose à cette lecture, et il en résulte une scène assez vive dans la chambre. Plusieurs députés sont rappelés à l'ordre.

— On assure qu'une insurrection militaire dont on ne dit pas les motifs, aurait éclaté à Saint Pétersbourg. La punition d'un régiment qu'on aurait voulu décimer aurait produit l'irritation la plus vive. Une grande fermentation régnait dans toutes les casernes. On attend des détails par le premier courrier.

— On écrit de Bruxelles, 9 avril:

L'éditeur de l'*Emancipation* a été appelé hier chez M. le juge d'instruction au sujet de la lettre de M. Vleminckx, insérée dans cette feuille et par laquelle MM. Delhougne père, Roussel et Bartels étaient traités d'infames calomnieux. Cette instruction paraît être la suite d'une nouvelle plainte adressée par M. Delhougne à la juridiction civile.

— Nous apprenons de source certaine qu'il ne reste plus que 190 mètres de terrassement à terminer pour la route en fer de Malines à Louvain qui pourrait être livrée à la circulation le 1er août, ainsi que la section de Louvain à Tirlemont. (Journal de la Belgique.)

— M. le prince de Polignac est arrivé à Bruxelles, venant de Londres et se rendant en Allemagne. Il loge à l'*Hôtel de Belle-Vue*.

— On annonce que la souscription sera ouverte le 17 du courant, au secrétariat de la Banque de Belgique, pour l'émission de 250 actions de la Société Anonyme dite *Fabrique de fer du Hoyoux*. Le *Moniteur* de ce jour publie l'arrêté royal du 31 mars autorisant cette nouvelle société et approuvant ses statuts, sauf des restrictions que nous discuterons plus tard, en donnant l'analyse des statuts.

Le fonds social est fixé à deux cent mille francs, divisé en 1200 actions de mille francs chacune. Il pourra être augmenté jusqu'à concurrence de deux millions cinq cent mille francs. (Mercur.)

— Est nommé receveur des contributions directes à Huy, le sieur Donneux, ex-contrôleur intermédiaire du cadastre dans la province de Liège.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Mercredi 12, au bénéfice de Mme. Vadé, la première représentation de la reprise de *LESTOCQ*, opéra. — La première représentation de *RICHE ET PAUVRE*, drame en 5 actes.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 8 AVRIL.

Naissances: 3 garçons, 6 filles.

Décès: 2 filles, 3 hommes, 1 femme, savoir: Herman Muller, âgé de 64 ans, colporteur, rue Beaugard, veuf d'Adélaïde Schetasse. — Henri Georges Augustin Colard, âgé de 46 ans, menuisier à la Boyerie, époux de Marie Joseph Degée. — Louis Durieux, âgé de 77 ans, ex-sous-inspecteur des eaux et forêts, faubourg St-Léonard, époux de Marie Marg. Durieux. — Isabelle Lambertine Dheur, âgée de 67 ans, sans profession, rue Féronstrée.

PENSIONS.

Se directeur du trésor dans la province de Liège, informe les intéressés que le paiement des pensions à charge de la caisse de retraite pour le premier trimestre 1837, est ouvert à son bureau.

ANNONCES.

LA BELLE VENTE DE MEUBLES qui devait avoir lieu mardi 11 avril, en l'étude du notaire RENOUZ, est remise par suite du mauvais temps à un autre jour, qu'un avis ultérieur déterminera. 717

VENTE PUBLIQUE

MECANIQUES.

En vertu de jugement, le notaire BERTRAND vendra à l'encan le 19 avril 1837, à 2 heures de relevée, dans les bâtiments de fabrique de la maison cotée 621, quai d'Avroi, à Liège, pour compte de qui il appartiendra,

UN MÉTIER A FILER LE LIN,

ET TOUS SES ACCESSOIRES,

Qui n'a pas encore été mis en activité.

3 CYLINDRES en fer et en bois, 2 MACHINES de préparation, une quantité de FERRAILLES, de CUIVRE, de SULFATE de SOUDE en VARE, et autres objets.

LE TOUT AU COMPTANT.

REVENTE SUR FOLLE ENCHERE.

LUNDI, 1<sup>er</sup> MAI 1837, à 3 heures après-midi, en l'étude du notaire SERVAIS, à Liège, Place du Spectacle, n° 857, les enfants de M. Dieudonné LAHAYE, lorsqu'il vivait fabricant et rentier en cette ville, feront adjuger DÉFINITIVE-MENT en une seule séance, savoir:

1° UN PRÉ, situé dans la plaine de Droixhe, d'une surface de dix-sept perches vingt-deux aunes, joignant à MM. Defresne, Dolne et Jaquet.

2° Un idem, également sur Droixhe, d'une contenance de huit perches septante-deux aunes, aboutissant à MM. Declaie et Rommain.

Les titres et autres pièces sont déposés chez le notaire.

### GARDE CIVIQUE.

Les MARCHANDS TAILLEURS et CHAPLIERES qui voudraient soumissionner la fourniture des HABITS d'uniforme, et des SCHAKOS pour la compagnie d'artillerie de la garde civique, peuvent se présenter tous les jours, à partir de demain mardi, rue du Pot d'Or, n° 622, de 4 à 5 heures de relevée.

### AVIS.

Le 15 AVRIL prochain, il sera procédé, à l'Hôtel du ministre de la guerre à Bruxelles, à l'adjudication de la fourniture des DRAPS et SERGES nécessaires à l'armée pendant le 2<sup>me</sup> semestre 1837.

Le cahier des charges auxquelles cette adjudication aura lieu est déposé au bureau militaire de l'administration provinciale à Liège, où il peut en être pris connaissance. Liège, le 31 mars 1837.

LA VENTE D'UNE MAISON avec cour, jardin, une parcelle de terre contigue au jardin, et aboutissant au pré Mativa, et de la moitié de trois pièces de cotillage et près sis presque vis-à-vis de la maison, le tout situé à la Boverie en lieu dit FETINNE près de l'église, annoncée pour avoir lieu le 10 Avril, est postposée au 8 MAI 1837, à deux heures de relevée, devant M. DUSART, notaire, en son étude rue Féronstrée, à Liège, où l'on peut s'adresser pour connaître les conditions, ainsi qu'à M. L'HÛST, avocat, rue devant les Carnes, n° 29.

### FLUIDE DE JAVA,

Importé des colonies Hollandaises par GLUXBERG.

Dans un imprimé joint à chaque bouteille, M. GLUXBERG s'explique ainsi au sujet de cette importation:

« Plusieurs années d'études et d'expériences faites tant en Europe qu'aux Indes orientales, et principalement aux îles de Java, m'ont appris à bien connaître les diverses maladies des cheveux; et le Fluide que je présente a toujours été d'un secours sans exemple aux personnes qui en ont fait usage, et j'en ai moi-même recueilli les heureux résultats assez long-temps pour en connaître toute l'efficacité.

« Le Fluide de Java est émollient et nutritif pour la racine des cheveux; son parfum est doux et exquis; il donne à la chevelure une croissance rapide, un moelleux séduisant au toucher, c'est un spécifique souverain pour toutes les maladies auxquelles les cheveux sont sujets; il arrête leur chute et les empêche de grisonner avant l'âge marqué par la nature.

Le Fluide de Java se trouve chez GILLON-NOSENT, rue du Pont-d'Ile, n. 32.

Chaque bouteille est accompagnée d'un imprimé de 8 pages, signé GLUXBERG, contenant l'exposé de ses précieuses qualités, et la manière d'en faire usage.

La réputation dont il jouit, ayant donné lieu à des contrefaçons, l'inventeur a fait graver ces mots sur chaque bouteille:

Véritable Fluide de Java, inimitable par ses vertus.

CORDON EN PIERRE DE TAILLE, à moulures, de vingt pieds de longueur;

GRILLAGE EN FER BATTU, de neuf pieds de longueur,

UNE PORTE EN BARREAU, ouvrant en quatre parties,

A VENDRE

Quai de la Sauvenière, n. 9 bis, près la porte d'Avroy.

Un an, 35 fr.  
Six mois, 18 fr.

### LIBRAIRIE PROGRESSIVE

RUE DES BEAUX-ARTS, N° 9, A PARIS.

### L'EPOQUE,

Revue mensuelle de 150 pages par mois, sur grand raisin, équivalant par sa grandeur des pages, à un volume ordinaire de 600 pages. Cette revue, qui existe depuis bientôt trois ans, est la plus considérable des revues, et elle coûte néanmoins moitié moins cher que les autres. Voici les titres des principaux articles des dernières livraisons: Caprices et bizarreries du célèbre Louis Tieck. — Littérature suédoise. — La Lithuanie en 1812. — Mœurs et croyances des Esquimaux, par Juin d'Alas. — Une tournée aux principales mosquées de Constantinople. — La Saint Barthélemi, ou la défense du Clergé catholique. — Siège d'Acre, par Ibrahim Pacha. — Le Prône mystérieux et accusateur. — Hassan, ou si j'étais roi, conte oriental. — Le Bonheur par la Vertu. — Oscar et Thérèse, ou de la Puissance de la religion sur l'éducation de la jeunesse. — Les Pyramides et Fontainebleau. — La Littérature anglaise, par Chateaubriand. — L'Époque publie des ouvrages entiers du plus haut intérêt. 24 vol. de romans de nos meilleurs écrivains vont être donnés aux abonnés en 12 livraisons pendant cette année.

On s'abonne à l'Époque et au Voyageur, et on paie par des mandats sur la poste de Paris. Les directeurs des postes de chaque endroit délivrent ces mandats contre l'argent de l'abonnement qu'on leur remet. Nous adresser ces mandats. L'Époque et le Voyageur sont divisés en actions, par acte social déposé chez M. Girard, notaire à Paris, rue de la Harpe, n° 19. Les actions de l'Époque sont de 1000 francs chacune, et celles du Voyageur de 100 francs, prix primitif, et de 150 francs, prix actuel. Les actionnaires ont droit à l'ouvrage gratis. — L'Époque et le Voyageur ont déjà donné un bénéfice de neuf pour cent. Voici le modèle pour soumissionner une action: Je soussigné (ici les noms, prénoms, bureau de poste, etc.) soumissionne actions au journal

que je m'engage à payer dans quinze jours du présent, contre la remise de actions qui me sera faite sans frais à mon domicile (d'arrêter s'il est possible), et nous adresser la soumission par la poste, dans une lettre affranchie. Aussitôt l'encaissement des fonds, on recevra la collection complète de tout ce qui a paru de chaque ouvrage, avec les suites à mesure qu'elles paraîtront.

### FABRIQUE DE S<sup>TE</sup> FOI.

JEUDI 13 AVRIL 1837, à 3 heures après dînée, le conseil de fabrique de l'église succursale de Ste. Foi, à Liège, fera procéder au presbytère de ladite église, par le ministère de M<sup>e</sup> MOXHON, notaire à Liège, à la vente aux enchères

### DES IMMEUBLES SUIVANS:

APPARTENANT A LADITE FABRIQUE.

#### PREMIER LOT.

UNE TERRE A COTILLAGE de 32 ares 79 centiares, située à Liège, quai Saint Léonard, joignant d'amont à l'Étoile, d'aval à M. Hautermann, représentant M. Scronx, vers Meuse au quai, et vers Geer au sieur Durieux, close du côté de l'Étoile, et du quai par une haie de Cornouillers, désignée au cadastre section B, n. 234, exploitée par le sieur Jean Louis Josez.

#### DEUXIEME LOT.

UNE TERRE A COTILLAGE de 13 ares 34 centiares, sise à Liège, sur le Dos, entre le quai et le faubourg St. Léonard, joignant d'amont aux représentans de la Dlle. Ghais, d'aval vers Geer à Giles Bouquette, vers Meuse à Arnold Bouquette, désignée au cadastre section B, n. 229, exploitée par le sieur Daniel Jamar.

#### TROISIEME LOT.

UNE TERRE A COTILLAGE, contenant y compris l'emplacement de l'ancien château dit Racacay, 45 ares 46 centiares, située à Liège, près de l'église Ste. Foi, faubourg St-Léonard, joignant du Nord au chemin du faubourg, du Levant à la ruelle dite de Douze Pieds et à Tilman Marnette, du Midi, à Henri D co et autres, du Couchant aux enfans Gilles Fraikin et autres, exploitée par le sieur Lovinfosse.

Cette pièce de terre, se trouvant dans une position favorable pour bâtir, sera divisée en quatre parcelles, chacune desquelles aboutira au chemin du faubourg.

Ces quatre parcelles seront d'abord vendues séparément; elles seront ensuite réunies et exposées en vente en un seul lot; l'adjudication la plus favorable à la fabrique sera préférée.

#### QUATRIEME LOT.

UN PRÉ de dix ares, situé en la basse Droihe, commune de Grivegnée, joignant du Levant au ruisseau qui se rend dans la Lèche, du Midi au représentant Laurant, du Couchant à Donnay, et du Nord aux représentans Thomas Kaie, exploitée par le dit sieur Lovinfosse.

#### MISES A PRIX.

- 1<sup>er</sup> Lot 7500 francs.
- 2<sup>me</sup> Lot 2000 francs.
- 3<sup>me</sup> Lot 7000 francs.
- 4<sup>me</sup> Lot 1000 francs.

S'adresser pour connaître les titres et conditions au dit notaire MOXHON. 569

### AVIS

### CONTRE LES COLS EN FAUSSE CRINOLINE

Dont la mauvaise tenue, le peu de durée et l'incommodité sont reconnus.



La signature OUDINOT, seul breveté pour la vraie crinoline, duite double, est apposée sur chacun de ses cols sert de garantie, autrement est déception.

DEPOTS à Liège, chez MM. J. L. THONNAR, place du Spectacle FOLLEVILLE, THOMAS, HANQUET et GILLON-NOSENT.

Un an, 12 fr.  
On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

### LE VOYAGEUR.

On lectures choisies sur ce qu'il y a de plus curieux dans tous les pays. Le Voyageur paraît une fois le mois, et est rédigé par les plus célèbres voyageurs. Il n'y a point de lecture plus amusante, ni plus instructive pour la géographie, les mœurs et l'histoire des peuples; on en peut juger par quelques-uns des titres que nous citons ici: Voyage en Norvège. — Temple souterrain de l'Inde. — Trente ans dans les déserts d'Amérique, chez les sauvages. — Voyage dans les mers du Nord. — La région indienne et ses végétaux. — Voyage inédit dans l'Inde et autres contrées. — Jardins chinois. — Littérature orientale. — Mœurs des Colons du cap de Bonne-Espérance. — Recherches historiques sur le Mexique. — Histoire de la guerre de l'Indépendance des nouveaux États américains. — La Polynésie. — Les îles de l'hémisphère Boréal et Austral. — Nouveau voyage dans l'intérieur de l'Afrique. — Géographie de toutes ces contrées, etc.

### SIROP PECTORAL FORTIFIANT DU DOCTEUR CHAUMONNOT.

### UNE MEDAILLE D'OR,

A été accordée à l'auteur.

Il guérit promptement les rhumes, coqueluche, la grippe, l'asthme, les catarrhes, les inflammations de poitrine, les irritations d'estomac, et les palpitations du cœur. Il calme aussi les affections nerveuses. 5 fr. la bouteille, 2 fr. 50 la 1/2 bout. Dépôts chez MM. D. cat, n° 9 rue des Pierres, à Bruxelles, Obosenski, rue Tirlemont, à Louvain; Pestiaux, à Florenne, Mathieu, à Dinant; Leboutte, rue du Pont d'Avroy, n° 552, à Liège; Frans Debast, à Gand; Jourdain, à Namur; Fysson Vanoutrive, à Ypres; Vanniert, à Mons; Smoot, à Malines; Dabbelaère, à Courtrai, tous pharmaciens. 597

### BOURSES.

PARIS, LE 6 AVRIL.

Cinq pour cent.	106 87	Esp. D. diff. s. int.	9 3/8
Trois pour cent.	79 00	• Dt. pas. s. int.	6 3/8
Act de la B. de Fr.	0000 00	Belg. Empr. 1832	112 1/2
Napl. Cert. Falc.	99 10	Banque de Belg.	135 00
Esp. Ardois 1834.	25 1/4		

LONDRES, LE 6 AVRIL.

3 <sup>to</sup> , consolidés.	90 1/2	Espagne. Cortés.	22 7/8 3/4
Bel. Em. 1832 C. D.	101 7/8	Dillérées.	9 1/8 1/4
Holl. Dette active.	52 7/8	Passives.	6 1/8 1/4
Portugais, 5 p. c.	47 5/8 4/8	Russie.	000 0/0
Id. 3 p. c.	30 1/2 3/4	Bresil. Empr. 1834.	87 0/0

AMSTERDAM, LE 7 AVRIL.

Holl. Dette active.	100 1/8	Inser. au gr. livre.	65 3/4
Dito 2 1/2.	52 5/8	Certif. à Amst.	95 3/4
Dillérées.	00 00	Pologne. L. n. 300f.	114 1/2
Billet de change.	22 3/16	Eots de l'Id. 50 f.	112 5/8
Syndic. d'amort.	9 9/16	Espagne. E. Ard.	21 1/2 1/8
• 3 1/2.	76 1/2	Dito gr.	00 0/0
Soc. de comm. P. B.	182 1/2	Dette différ. anc.	8 1/16
• nouvelle.	00 0/0	• nouv.	60 0/0
Russie, ll. et C. 5	103 7/8	• passive.	6 1/16
• 1829, 5	101 1/4	Autriche. Métal. 5.	90 1/2 1/8

ANVERS, LE 8 AVRIL.

ANVERS. Det. activ.	105 0/0	NAPLES. Cert. Falc.	92 1/4 P
• Det. différ.	44 1/2	STAT-RO. Lev. 1832.	
Empr. de 4 <sup>me</sup> mill.	100 1/8 P	• à An. 1834.	100 3/4
HOLL. Dette active.	00		
Rente remboursab.	97 1/4		
Autriche. Métal.	103 7/8		
Lots de fl. 100.	000	Amst., c. jours.	113 00 av. A
• de fl. 250.	424 1/2 P	Rotterd., Idem.	118 00 av. A
• de fl. 500.	675 0/0 P	• Idem.	118 1/4 p. P
Polos. Lots fl. 300.	141 3/4	• 2 mois.	314 00 p. P
• fl. 600.	136 3/4 A	Lond. p <sup>r</sup> Estr. c. j.	40 1/2 1/2 P
BRESIL. E. à L. 1834.	85 3/8 A	• 2 mois.	39 1/2 1/2 P
ESPAG. Empr. 1833.	23	A Ham. p <sup>r</sup> 40 Hb. c. j.	35 1/2 1/2 P
D. diff. 1834.	0 0/0	• 2 mois.	35 0/0 P
Dit. p <sup>r</sup> 1834.	0 0/0	Bruxelles et Gand.	114 1/2 p. P
Dette différ.	8 1/2 P		

#### CHANGES.

Amst., c. jours.	113 00 av. A
Rotterd., Idem.	118 00 av. A
Idem.	118 1/4 p. P
2 mois.	314 00 p. P
Lond. p <sup>r</sup> Estr. c. j.	40 1/2 1/2 P
2 mois.	39 1/2 1/2 P
A Ham. p <sup>r</sup> 40 Hb. c. j.	35 1/2 1/2 P
2 mois.	35 0/0 P
Bruxelles et Gand.	114 1/2 p. P

### RESUME DE LA BOURSE D'ANVERS DU 8 AVRIL 1837.

Les fonds Espagnols ont été un peu plus fermes à notre bourse. A l'ouverture 24 7/8 22 et reste 22 1/2 cours. Primes à un mois 24 1/4 dont 1 p. c. cours. On a fait peu d'affaires.

BRUXELLES, LE 7 AVRIL.

Emp. Rotsch.	100 1/8	Act. des Hauts-F.	160 0/7 P
Fin cour.	100 1/8	Act. Charb. Fleuu.	131 0/0 P
1836. A. 1 <sup>re</sup> .	91 1/4	Act. Banq. fonc.	96 3/4 A
Fin cour.	91 1/4	Act. Ch. H. et W.	100 0/0 P
Dette activ. 2 1/2.	52 0/0	Act. Ch. Schlessin.	120 0/0 P
E. de la ville 1832	99 0/0	Act. Entr. Indust.	000 0/0
Dette active holl.	52 1/2	Act. Ch. Lev du F.	106 0/0 P
Rente domaniale	01 0/0	Act. S. d'Ougrée.	103 1/2 P
BRESIL 1834.	85 1/2	Act. S. Sars-Lonch.	108 0/0 P
AUTRICHE. Métal.	104 0/0	Act. Che. de fer.	98 P
ROME. 1832.	160 1/2	Act. S. de Vannes.	106 0/0
NAPLES. Falconnet.	92 1/8	Act. bat. à V. Anv.	98 0/0
• Banque Tav.	00 0/0	Act. S. St. Léona.	115 1/2 P
PORT. Dona Maria.	00 0/0	Act. S. Chatelin.	144 0/0 A
ESPAG. Ard. 1834.	22 0/0	Act. S. Verrieres.	138 0/0 P
• Fin cour.	00 0/0	Act. Ecl. gaz. rés.	98 0/0 P
• gros. pièces.	00 0/0	Act. S. Raffinerie.	000 0/0
• pr. 4 m. d. 1/2.	24 0/0	Act. Verr. Charl.	114 0/0 A
• différée 1834.	00 0/0	Act. Expl. l'Espér.	116 0/0 A
• anc.	0 0/0	Act. des Brasseries.	101 0/0 P
• dette passive.	09 0/0	Act. Librairie H.	100 0/0 P
		Act. Typogr. W.	95 P
		Act. Fabr. Tapis.	000 0/0
CHANGES.		Act. Fabr. de fer.	112 1/2 P
Amst. ct. jours.	0/0	Act. Mutual. ind.	107 1/2 P
Lond. ct. jours.		Act. C. de Bruges.	99 5/8 P
PARIS. ct. jours.		Act. H. F. Monc.	112 0/0 P
		Act. lib. Meline.	90 0/0 P
		Act. S. act. réun.	102 0/0 P
ACTIONS.		Act. S. de Fleu.	90 0/0 P
Act. Société Gén.	735 0/0	Act. Ebéni. teie.	100 0/0 P
Act. id. em. Par.	150	Act. Librairie Sc.	60 0/0 P
Act. de la S. de C.	131 1/2	Act. Fab. Fianos.	102 1/2 P
Act. la B. de B.	133 1/2		
Act. C. Sam. et O.	106 1/2		

VIENNE, LE 28 MARS.

Métalliques. 104 1/2 Actions de la Banque, 4397 0/0.

### PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 7 AVRIL.

La galéasse mecklenbourgeoise Louis, v. de Memel, ch. de café, colon, cuivre, huile de poisson et to passagers.

PLACE D'ANVERS, LE 8 AVRIL.

Café. — A la vente publique d'hier d'environ 1400 balles Brésil avarié, on a payé de 52 à 55 centimes pour les meilleurs lots. Quelques lots plus fortement avariés ont été adjugés en-dessous de ces prix. Les affaires de la main à la main se sont bornées à 100 balles Batavia à 26 1/2 c. et quelques bagatelles de Brésil et St. Domingue.

Cuir. — Les transactions citées aujour d'hui s'élèvent à environ 4000 pièces Montevideo, de poids et prix divers.

Sucre brut. — A l'exception d'un petit lot de Havane blond, il ne s'est fait aucune affaire marquante dans ce sucre.

Tabac. — 76 boucauds Virginie ont été traités aujourd'hui, mais le prix n'en est pas connu.

H. LIGNAC, Impr. du Journal, n° 622, rue du Pot d'Or, à Liège.